

*Dix-septième question.*—Suivant les lois en force en Canada avant la cession du pays, les personnes auxquelles des terres avaient été accordées par la Couronne de France, en fief et seigneurie, avaient-elles la propriété pleine, entière, absolue de ces terres (*dominium plenum et jus integrum*), libre de toute obligation de les concéder à titre de redevances périodiques, et avec le droit de les aliéner ? Avaient-elles le domaine utile aussi bien que le domaine direct de ces terres ? Sinon, comment leur était-il enjoint de les concéder, ou défendu de les vendre ? Comment, et jusqu'à quel point, le droit d'aliéner ces terres était-il restreint ou limité ?

*Dix-huitième question.*—Ces lois, qui, lors de leur promulgation, affectaient la tenure de toutes les terres du pays, doivent-elles être considérées comme des lois d'ordre public ?

*Dix-neuvième question.*—Était-il permis aux particuliers de contrevenir à ces lois, dans les conventions faites entr'eux ?

*Vingtième question.*—Les conventions faites entre Seigneurs et Censitaires, en contravention de ces lois, étaient-elles obligatoires ? Sinon, étaient-elles nulles de plein droit, ou simplement annulables ?

*Vingt-et-unième question.*—Ces lois ont-elles été abrogées depuis la cession du pays, ou étaient-elles encore en vigueur lors de la passation de l'Acte Seigneurial de 1854 ?

*Vingt-deuxième question.*—Dans l'intervalle entre la cession du pays et la passation de l'Acte Seigneuriale de 1854, existait-il un tribunal compétent à exercer les pouvoirs et juridictions conférés au Gouverneur et à l'Intendant, par le susdit Arrêt du 6 Juillet 1711, au sujet de la concession des terres Seigneuriales ? S'il existait un tel tribunal, a-t-il exercé ces pouvoirs, ou a-t-il refusé, ou s'est-il abstenu, de le faire ?

*Vingt-troisième question.*—S'il est vrai que certains des pouvoirs qu'exerçait l'Intendant, avant la cession, ont été conférés à des tribunaux existants depuis, quels sont ces pouvoirs, et à quels tribunaux sont-ils dévolus ?

*Vingt-quatrième question.*—Était-il de la compétence de quelque tribunal existant durant cet interval de déclarer la